

PROPOSITION DE PARTENARIAT **Start in France by La Synapse** **2024-2025**

Entre les soussignés:

Le Service pour la Science et la Technologie de l'Ambassade de France aux Etats-Unis, ci-après dénommé le « **SST** », situé au 4101 Reservoir Road, Washington DC 20007, représenté par la Madame Mireille Guyader, la Conseillère pour la Science et la Technologie

Et

La Métropole Aix Marseille Provence, ci-après dénommé « **la Métropole** », **située au 58, Boulevard Charles Livon, 13007 Marseille**, représentée par sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du -----2024 **MÉTROPOLÉ**
La Métropole et le SST étant ci-après dénommées collectivement les « **Partenaires** ».

Contexte

En 2005, le SST a créé le programme Young Enterprise Initiative (YEi), également surnommé YEi – Start in France. Proposé initialement aux États-Unis, sous l'appellation Young Entrepreneurs Initiative, et principalement à destination des chercheurs français expatriés ayant un projet entrepreneurial innovant pour leur permettre de se réimplanter en France, le programme YEi a évolué au fil des années pour s'ouvrir à des entreprises plus matures et en 2016 s'étendre à d'autres pays. Entre 2005 et 2019, le programme a rassemblé 199 participants lors de 15 éditions, en provenance des États-Unis mais également de 9 autres pays: Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Finlande, Italie, Norvège, Singapour, Suède et Taiwan. Entre 2018 et 2020, le programme a été piloté directement par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Suspendu depuis le début de l'année 2021, en raison de la crise sanitaire, le programme est de nouveau proposé aux États-Unis via La Synapse, programme du SST, sous l'appellation **Start in France**.

La Métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créé par disposition législative au 1er janvier 2016 en fusionnant les six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Regroupant 92 communes, réparties sur trois départements et sur un territoire de 3 148 km², elle est la première métropole française par sa superficie. Lauréate du prix « iCapital » décerné par la Commission européenne en 2022, la Métropole est reconnue en Europe et à l'international pour son écosystème d'innovation et d'enseignement supérieur et de recherche dynamique et attractif. La Métropole soutient six filières d'excellence autour de la santé, de l'aéronautique et de la mécanique, du maritime et de la logistique ; des industries numériques et créatives et de la microélectronique ; de l'énergie et de l'environnement ; du tourisme et de l'art de vivre. La Métropole accueille sur son territoire la plus grande université francophone au monde, Aix-Marseille Université, de grands centres de recherche, tels que le CNRS, l'INSERM, l'IHU, le CEA, l'IRD, l'INRAE, l'IFREMER, l'IRSN ou encore l'Institut Gustave Eiffel, de grandes écoles dont Sciences Po Aix, l'Ecole Centrale, les Arts et Métiers, l'Ecole des Mines de Saint Etienne. Elle compte désormais chaque année plus de 100 000 étudiants, 3750 chercheurs, 2700 doctorants.

Dans ce contexte, la MÉTROPOLÉ a accepté d'être partenaire du programme conçu et organisé par le SST afin de promouvoir son écosystème territorial d'innovation et ses acteurs locaux de la « Deeptech », et d'attirer des talents internationaux de la recherche et de l'innovation sur son territoire.

Description du programme Start in France

Le programme Start in France vise à promouvoir l'écosystème de la « Deeptech » - comprise comme innovation technologique et/ou de rupture - française et à y attirer les talents internationaux de la recherche

et de l'innovation. Dans cette optique, à travers un appel à candidature annuel, le programme sélectionne des chercheurs et des entrepreneurs, implantés aux États-Unis, sans condition de nationalité, et porteurs d'un projet d'innovation. L'objectif de ce programme est de permettre aux porteurs de projets de connaître les outils mis à leur disposition et les acteurs clés dans l'écosystème recherche et innovation en France, et de disposer de tous les éléments nécessaires afin d'envisager le déploiement de leurs projets en France, ceci dans le respect des accords internationaux régissant l'innovation Deeptech et l'activité des entreprises entre les deux pays. Il propose à ses lauréats une formation en deux temps.

1. **Séminaire de préparation en ligne** : Les lauréats bénéficient d'un séminaire en ligne conçu pour les préparer à leur immersion en France. Ce séminaire se compose de plusieurs sessions de formation animées par des experts français spécialisés dans l'innovation et la Deeptech. Ces ateliers virtuels ont pour objectif de fournir une compréhension approfondie des spécificités de l'écosystème Deeptech français. Les participants exploreront les particularités académiques, administratives et réglementaires qui caractérisent le milieu de l'innovation en France. Les sessions aborderont également les aspects culturels et économiques propres à la France et essentiels à la réussite de leur projet.
2. **Immersion en France** : Les lauréats séjourneront ensuite en France, pour une semaine d'immersion dans la ville française pour laquelle ils ont été sélectionnés. Durant cette semaine, un programme de rencontres personnalisées leur sera proposé, adapté à leur projet. Les lauréats pourront également, le cas échéant, participer à des ateliers pratiques et conférences spécialisées. Ils seront invités à des rencontres groupées et individuelles avec des acteurs clés de leur domaine, incluant des chercheurs, des responsables d'incubateurs, des entrepreneurs, et des représentants d'institutions publiques et privées. Ces échanges ont pour objectif de leur permettre d'établir des connexions avec les divers acteurs de l'écosystème local et à obtenir des conseils personnalisés sur le développement et l'implantation de leur projet en France. L'immersion inclut également la participation à des événements de networking et à des visites de sites pertinents.

Engagements des partenaires

Le SST s'engage à :

- Lancer l'appel à projets auprès de son réseau aux États-Unis
- Assurer la pré-sélection des lauréats du programme Start in France, la sélection finale se fait en concertation avec la MÉTROPOLE selon des modalités qui seront précisées ultérieurement
- Communiquer les informations relatives à la sélection et l'immersion des lauréats du programme Start in France, en amont de l'immersion
- Organiser le séminaire de préparation en ligne précédant l'immersion en France
- Superviser l'organisation des semaines d'immersion des lauréats sélectionnés pour la zone géographique de la MÉTROPOLE
- Prendre en charge les frais de mission en France et le voyage transatlantique des lauréats

La MÉTROPOLE s'engage à :

- Proposer un programme d'immersion Start in France pour les lauréats sélectionnés
- Apporter un soutien logistique à l'organisation du programme Start in France pour la zone géographique de la MÉTROPOLE
- Organiser le planning d'immersion des lauréats sous la supervision du SST
- Accueillir et accompagner les lauréats à chaque rendez-vous organisé dans le cadre de leur immersion
- Assurer la communication sur les parcours d'immersion des lauréats sélectionnés, en aval de l'immersion
- Faire un compte-rendu de la semaine d'immersion et des pistes identifiées

Utilisation des logos respectifs

Les Partenaires autorisent l'utilisation à titre gratuit de leur dénomination (ou "raison sociale") sociale et de leur logo uniquement dans le cadre du programme Start in France. Toute autre reproduction, représentation, intégrale ou partielle, utilisation, par quelque procédé que ce soit, du logo d'un Partenaire et de sa

dénomination (ou "raison") sociale, nécessite le consentement exprès de l'autre Partenaire.

Confidentialité

Le SST et la MÉTROPOLE s'engagent à garder le secret le plus absolu sur les informations, documents, données auxquels ils auront accès et qui sont couverts par le secret des affaires, le secret professionnel et/ou d'autres obligations de confidentialité. Ils s'engagent à empêcher la reproduction et l'utilisation des documents, données ou d'informations reçus dans le cadre du Partenariat et s'interdisent de les transmettre à des tiers sans l'autorisation expresse et préalable du partenaire émetteur desdits documents, informations ou données ou de la personne sur laquelle portent les informations.

L'obligation de confidentialité perdure nonobstant la fin du partenariat tant que les informations ne sont pas tombées dans le domaine public ou sauf accord écrit de la personne sur laquelle portent ces informations.

Durée

Le partenariat entre le SST et la METROPOLE est prévu pour toute la durée du programme Start in France, sous réserve du retrait ou de l'abandon de l'un des partenaires.

Fait à Washington, le 21/10/2024, en deux exemplaires

Mireille Guyader, conseillère pour la Science et la Technologie, pour le SST	Martine Vassal, Présidente, pour la MÉTROPOLE
--	--